

## Passage à l'heure d' hiver pour l'extinction de l'éclairage public la nuit



Passage à l'heure d' hiver pour l'extinction de l'éclairage public la nuit

**L'extinction de l'éclairage public la nuit en vigueur depuis le début de l'année passe à l'heure d'hiver dès**

**lundi 18 septembre 2023**

**L'éclairage public sera éteint tous les jours entre minuit et 5 h du matin**

**Pourquoi éteindre l'éclairage public ?**

- Pour faire des économies (éteindre l'éclairage pendant 5h permet de réduire de presque 50% le budget communal dédié à l'éclairage public)
- Pour limiter la consommation d'énergie
- Pour réduire les émissions de gaz à effets de serre et les déchets toxiques
- Pour rétablir les trames noires : restreindre la pollution lumineuse permet de protéger la biodiversité, la nature et la qualité de vie des humains (l'alternance jour-nuit est essentielle au rythme biologique de toutes les espèces et au maintien de notre santé)

